

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

## Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

### Déclaration du groupe CFDT

Cet avis construit dans un délai très contraint mais en s'appuyant sur un titanesque travail d'auditions des 11 territoires ultramarins notamment, devrait permettre aux pouvoirs publics une approche globale des moult problématiques auxquelles sont confrontées les populations des Outre-mer.

La crise sanitaire a certes mis à mal des économies, dont le tourisme constitue un apport considérable, mais la réponse ne peut être uniquement conjoncturelle. Les diagnostics y compris parlementaires, font l'unanimité et ce depuis des décennies, c'est dans le structurel qu'il faut investir. Les gouvernements successifs - malgré une multiplication de plans voire de moyens financiers parfois conséquents - n'arrivent pas à donner sens à l'article 1er de la loi EROM (égalité réelle dans les OM) de 2017.

Les préconisations ouvrent des pistes souvent très concrètes pour changer de méthode, sortir d'une vision verticale trop souvent technocratique et construire des réponses à partir du tissu local riche de ses nombreux acteurs de la société civile organisée.

Les déficits en capacité d'ingénierie des collectivités territoriales constituent des handicaps pour le montage et le portage des projets ainsi que leur financement dont la complexité est réelle. Seul un plan de formation d'envergure des personnels dans une approche de GPEC permettra la maîtrise totale par les acteurs locaux de leur gestion dans une approche de différenciation, d'adaptation des normes et d'agilité raisonnée dans l'utilisation de leurs dépenses.

L'avis insiste, à raison, sur les filières d'excellence qu'il conviendrait de promouvoir dans de nombreux domaines afin d'inscrire dans les faits la richesse culturelle, environnementale, agricole, de la biodiversité et des fonds marins, des filières permettant à ces territoires de devenir des laboratoires du futur. Il invite la Nation à se prémunir des « prédateurs » étrangers qui réduirait considérablement tant sa souveraineté en matières premières que sa sphère d'influence internationale.

Même si de nombreuses préconisations de cet avis peuvent valablement s'appliquer à l'Hexagone, concernant les outre-mer, il faut avant tout réduire les écarts.

L'avis enfin, remet l'accent sur les attentes fortes des populations en matière d'accès aux droits fondamentaux, de résorption durable du chômage et de la précarité.

Atteindre, sans plus tarder l'égalité réelle, doit rester l'impératif de tous les plans en cours et à venir. La CFDT a voté cet avis.